

Allocation à la femme au foyer

● (1612)

[Traduction]

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir intervenir dans ce débat cet après-midi. La motion vise à résoudre un problème social très grave dont l'ampleur s'accroît, et qui requiert de plus en plus d'attention. Malheureusement, il ne semble pas figurer parmi la liste des priorités du gouvernement. Je veux parler du problème des femmes seules qui, en raison des injustices de notre régime de bien-être social, sont condamnées à vivre dans la pauvreté. Il y a bien les allocations au conjoint dont bénéficient actuellement 75,000 Canadiens. Cela ne règle toutefois pas le problème des femmes seules à la retraite. La motion du député de Bellechasse (M. Lambert) nous fournit l'occasion de nous pencher un peu sur ce problème.

Le député avait sans doute de bonnes raisons de soulever ce problème urgent. Jetons un coup d'œil sur la situation de la famille dans notre société. La famille est le centre, la pierre angulaire de notre société, et jamais auparavant elle n'a été en butte à autant d'attaques. Cela tient à un certain nombre de facteurs, notamment la tendance à l'urbanisation. La majorité des Canadiens vivent dans les grandes villes, qui ne cessent de croître. Le problème de la famille monoparentale va croissant et il a des répercussions sur le système des allocations familiales. Puis, il y a aussi le fait que l'inflation et la crise économique forcent les femmes mariées à travailler. Résultat: la famille est aux abois, et ce sont les enfants qui en souffrent le plus.

D'un autre côté, qu'est-il arrivé à la famille traditionnelle où le mari travaille, alors que la femme reste à la maison? Qu'est-ce qui lui est arrivé? Quel encouragement ou stimulant la société lui accorde-t-elle? Aucun. En fait, nous lui nuisons même en ne permettant pas que la femme au foyer soit admissible au Régime de pensions du Canada. Si la mère au foyer était admissible au Régime de pensions du Canada, bon nombre de nos problèmes de pauvreté parmi les pensionnés, surtout ceux qui sont seuls, seraient résolus.

Les statistiques sont effroyables. Selon Statistique Canada, plus de la moitié des femmes seules pensionnées vivent en deçà du seuil de pauvreté, parce qu'elles sont complètement démunies. Elles ne reçoivent pas l'allocation au conjoint et elles ne peuvent compter sur rien d'autre que l'assistance-veillesse. Si elles ne sont pas en âge de recevoir cette dernière, elles doivent avoir recours au bien-être social de la province. Si nous faisons preuve de sagesse et que nous rendions les mères au foyer admissibles au Régime de pensions du Canada, nous réaliserions deux objectifs sociaux très importants. D'une part, nous protégerions la famille, parce que l'unité familiale ne peut survivre, à moins qu'un des deux parents ne soit à la maison pour s'occuper du foyer, créant ainsi un climat familial sain. D'autre part, nous nous attaquerions au problème de la pauvreté parmi les pensionnées qui vivent seules.

Ma propre situation familiale me vient à l'esprit en guise d'exemple. Si ma femme devait me quitter, je n'aurais personne pour m'occuper de mes six enfants. Ma famille perdrait alors l'influence de la mère au foyer, et je perdrais du coup les services d'une ménagère qualifiée. Je pourrais résoudre le problème en retenant les services d'une ménagère contre une importante rémunération hebdomadaire ou mensuelle. Cela ne résoudrait pas pour autant le problème de la présence mater-

nelle, mais aux fins du Régime de pensions du Canada, pourquoi le Canada ne reconnaît-il pas le rôle que joue le parent au foyer? Je dis bien «parent au foyer» pour tenir compte du fait que tous les parents au foyer ne sont pas nécessairement des femmes. Au Canada, il y a 10,000 hommes qui jouent le rôle de parents au foyer.

Les parents au foyer pourraient devenir admissibles au Régime de pensions du Canada de façon fort simple. Les déductions effectuées sur le revenu familial—et notre revenu familial correspond à mon salaire—pourraient couvrir les deux époux aux fins du Régime de pensions du Canada. Cela donnerait l'assurance à ma femme que lorsqu'elle atteindra l'âge ouvrant droit à une pension et que nos enfants auront été élevés et nous auront quittés pour fonder leur propre foyer, elle n'aurait pas à subir l'humiliation de se soumettre à l'examen des ressources qu'impose le régime de bien-être social actuel ni de devoir compter sur l'assistance-veillesse.

Cela garantirait une certaine dignité à l'épouse qui prend sa retraite. Cela assurerait un revenu raisonnable aux deux époux, si nous faisons entrer en ligne de compte à la fois les prestations du Régime de pensions du Canada et celles de l'assistance-veillesse. Nous pourrions alors éliminer l'allocation au conjoint qui ne résout pas vraiment de manière satisfaisante la situation actuellement, en ce qu'elle cesse d'être versée après le décès du conjoint le plus âgé, ce qui constitue une situation injuste que, je l'espère, le Parlement s'occupera de modifier avant longtemps.

● (1622)

Cela garantirait également un revenu raisonnable et suffisant, et l'on pourrait par la même occasion éliminer la prestation au conjoint, comme je l'ai dit, ainsi que le supplément de revenu garanti. Comme on sait, le supplément de revenu garanti est versé, après vérification des moyens de subsistance, à une personne qui ne reçoit pas les prestations de Régime de pensions du Canada et qui ne peut compter que sur la pension de vieillesse; en se soumettant à une vérification de ses moyens de subsistance, cette personne peut obtenir le supplément de revenu garanti qui lui donne \$109 de plus par mois. Nous pouvons supprimer ce programme en rendant le chef de famille admissible au Régime de pensions du Canada.

Il nous faudra un jour prendre des mesures pour protéger la famille, et je crois que cela devrait être le premier pas dans cette direction. L'augmentation du taux d'échec du mariage au Canada, du taux de divorce et du taux de malnutrition parmi les Canadiens est alarmante. Ce dernier fait a été révélé à notre société d'abondance par une étude sur l'alimentation au Canada, étude qui a été financée par le gouvernement actuel et qui dort maintenant sur les tablettes de la bureaucratie. L'alimentation est un grave problème dans notre pays, surtout chez les enfants parce qu'il y a de plus en plus de familles monoparentales dont les revenus sont insuffisants, de parents célibataires devant s'occuper de leurs enfants ou même parfois obligés de travailler, ou encore de situations comme celle que j'ai décrite où les deux parents sont forcés d'aller sur le marché du travail à cause de l'inflation et de la situation économique actuelle de notre pays. Tous ces cas imposent des souffrances à l'innocent, à l'enfant.